

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le budget de fonctionnement 2024 de la Fondetec.

2 mai 2024

Rapport de M^{me} Nadine Béné.

Ce budget de fonctionnement a été renvoyé à la commission des finances (CF) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 16 janvier 2024. Il a été traité par la commission lors de la séance du 19 mars 2024. La commission s'est réunie sous la présidence de M. Ahmed Jama. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Aurélie Monnier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 19 mars 2024

Audition de M. Kevin Janin, vice-président de la Fondetec, accompagné de M^{me} Rosalia Correia, gestionnaire de dossiers

M^{me} Correia présente et commente le budget en commençant par les charges. Elle précise qu'elle mentionne uniquement les postes pour lesquels elle a des commentaires et qu'elle reviendra sur les autres s'il y a des questions.

Au niveau des jetons, 60 000 francs ont été budgétés. C'est un peu moins qu'en 2023, compte tenu des nouvelles décisions stratégiques qui ont été prises.

892 362 francs sont budgétés pour les salaires, ce qui correspond à 7 employés à 100%. 2500 francs sont prévus par employé pour la formation, ce qui fait un total de 17 500 francs. Les autres charges du personnel s'élèvent à 5000 francs et comprennent les agapes lors des séances du conseil de fondation et le repas de fin d'année.

Les imprimés et publications s'élèvent à 10 000 francs et comprennent les copies pour 2000 francs, les impressions pour 3000 francs et la création graphique pour 5000 francs. Les prestations de services de tiers s'élèvent à 160 000 francs et comprennent le téléphone pour 7200 francs, l'affranchissement pour 2500 francs et les actions prospectives et manifestations pour 149 730 francs. Les honoraires conseillers experts s'élèvent à 87 200 francs et englobent les frais juridiques de la Fondation pour 1200 francs, les honoraires dossiers pour 40 000 francs budgétés, la révision des comptes pour 16 000 francs, le consulting et les outils de comptabilité pour 10 000 francs, les outils d'accompagnement pour 10 000 francs, la stratégie pour 5000 francs et la loi pour la protection des données pour

5000 francs. Ensuite, les charges d'utilisation informatique s'élèvent à 31 200 francs et comprennent les licences et SAAS pour environ 2600 francs par mois.

Le loyer des locaux dans l'espace de coworking «Voisins» se monte à 157 795 francs par an et la location de diverses salles de conférence s'élève à 4000 francs par année.

Les frais de déplacement et autres frais s'élèvent à 9000 francs, ce qui représente 5000 francs de frais de déplacement et 4000 francs de frais de représentation.

Il y a ensuite les amortissements en lien avec les actifs déjà en leur possession ainsi que les nouveaux investissements prévus, soit 50 000 francs pour le développement de l'outil «prévisionnel.ch», et 1500 francs pour un nouveau PC et son installation. Au total, cela fait 51 500 francs d'investissements, auxquels ont été ajoutés les amortissements pour une année et les amortissements des actifs déjà en leur possession. Au 31 décembre 2023, la Fondetec possédait environ 5000 francs d'informatique et 129 000 francs de logiciels. Des dépréciations sur les débiteurs ont été prévues, soit une augmentation de la provision à hauteur de 200 000 francs. Généralement, les mêmes montants sont provisionnés pour ne pas changer les hypothèses. 200 000 francs de pertes sur débiteur sont prévues, ainsi que 5000 francs de charges financières.

Au total, le montant des charges s'élève à 2 168 198 francs.

M^{me} Correia continue sa présentation et commente les produits.

Les taxes d'inscription s'élèvent à 26 000 francs, ce qui représente 65 taxes à 400 francs pour tous les dépôts de demandes de financement. La Fondetec a également des petits mandats, tels que «New Start» pour 24 000 francs, 4000 francs pour «Level+» et 5000 francs pour un conseil accompagnement. Ce sont des petits montants, en comparaison aux intérêts sur prêts qui s'élèvent à 420 515 francs (compte 4402). Un rendement moyen de 4,5% a été pris sur un portefeuille de 9,6 millions de francs auquel une déduction a déjà été faite des débiteurs Covid dont le prêt ne porte pas d'intérêts.

Au total, le revenu s'élève à 479 515 francs et la Fondetec a un résultat déficitaire de 1 688 683 francs pour 2024.

En 2023, la Fondetec a reçu 67 taxes d'inscription de 67 entreprises qui ont déposé une demande de crédit. 56 décisions ont été prises, dont 34 positives pour 3 943 790 francs, avec un prêt moyen accepté de 115 993 francs. Les 22 refus s'élèvent à 4 089 919 francs, avec un prêt moyen refusé de 185 905 francs. Les crédits libérés s'élèvent à 3 464 250 francs en 2023 contre 2 604 879 en 2022. L'activité de 2023 est donc sensiblement plus élevée que celle de 2022.

M^{me} Correia indique qu'il y a 15 taxes d'inscription en cours en 2024. 11 décisions ont été prises dont 5 acceptées pour 1 184 000 francs, ce qui amène un prêt moyen accepté de 236 800 francs. Les décisions refusées s'élèvent à 1 085 000 francs pour un prêt moyen refusé de 180 833 francs. Les crédits libérés au 29 février s'élèvent à 518 848 francs.

M. Janin ajoute que depuis le début de l'année 2024, des plus gros projets ont été commencés. Les demandes sont cycliques et il faudra se baser sur la moyenne à la fin de l'année. Deux très gros projets expliquent que la moyenne du prêt moyen est de 236 000 francs, alors que la moyenne de l'année passée était de 114 000 francs.

M^{me} Correia complète et rappelle qu'un point avait été effectué à la mi-mars l'année passée avec la commission des finances. Le prêt moyen accepté était également élevé à cette période-là. En cours d'année, il y a des plus petits dossiers et la moyenne s'ajuste. La moyenne des dossiers acceptés est généralement comprise entre 100 000 et 120 000 francs.

M^{me} Correia informe que les prochaines sessions de formation de la campagne d'appel à projets LIDEV Factory auront lieu les 29 et 30 mai 2024 et les 12 et 13 juin 2024 et les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 7 mai 2024.

M. Janin rappelle que c'est une formation proposée par la Fondetec. Tout le monde peut s'inscrire, des entreprises en démarrage ou déjà existantes. Des spécialistes donnent la formation. L'appel à projets met en avant le local, l'innovation, le durable, et les projets économiquement viables, car la Fondetec propose des prêts contre remboursement. Après cette formation, des projets sont déposés et les gens vont jusqu'à demander le prêt à la Fondetec.

M^{me} Correia montre l'historique des pertes économiques sur les débiteurs. Sur les dossiers libérés, la moyenne des pertes nettes (qui prend en compte les récupérations sur créance) est de 4%.

M. Janin explique que le portefeuille augmente d'année en année. En 2010, il était de 5 millions de francs et aujourd'hui, il est de 10 millions.

Discussion

Un commissaire socialiste demande ce qui justifie l'augmentation de l'activité.

M^{me} Correia estime que c'est en lien avec la reprise de l'activité après le Covid. Les gens craignent moins de réinvestir et de se lancer.

Une commissaire Verte demande des précisions concernant le poste 3132 expertise et honoraires qui s'élève à 40 000 francs.

M^{me} Correia explique que ce sont les dossiers avec des contentieux et pour lesquels ils n'arrivent plus à avoir de contact avec le débiteur. La Fondetec doit engager un avocat pour faire des séquestres ou d'autres procédures de recouvrement plus complexes que l'envoi d'une poursuite. Il est difficile de dire d'évaluer en avance quelle sera l'activité qui va être déployée pour certains dossiers. Par exemple, cela peut bloquer, puis finalement un bien est saisi, mais cela prend du temps, et c'est pour cela qu'il est difficile d'estimer le coût.

M. Janin ajoute que si une personne ne rembourse pas la Fondetec, ils vont essayer de la suivre et de saisir notamment des biens en cas de succession. Ils suivent attentivement tous les cas de litige pour essayer de récupérer un maximum d'argent.

Une commissaire demande la moyenne du nombre de cas de non-remboursement.

M^{me} Correia répond que 10 à 15% des dossiers sont en retard de paiement.

Une commissaire demande combien cela représente de projets.

M^{me} Correia répond qu'en 2023, six projets sur 160 ouverts ont fait défaut pour un montant d'environ 300 000 francs.

M. Janin souligne que la Fondetec essaie toujours de trouver une conciliation avec les différents porteurs de projets et récupère finalement une bonne partie de l'argent.

M^{me} Correia ajoute que les frais d'honoraires sur dossiers s'appliquent à des dossiers en perte qui ont été amortis. Parfois, la Fondetec reçoit des modiques sommes, mais, par exemple, dans le cadre d'une succession, ou si une personne revient à Genève, la Fondetec trouve des solutions et les débiteurs finissent par payer.

M. Janin explique que certaines personnes remboursent 200 francs par mois jusqu'à l'extinction de la dette.

Un commissaire demande si les pertes sont compensées par les intérêts.

M. Janin répond par l'affirmative.

Un commissaire demande comment interpréter les pertes moyennes de la diapositive 9.

M^{me} Correia explique que de 2010 à 2023, avec les récupérations incluses (remboursements), le pourcentage de perte nette est de 4,4%. En fonction des pertes, le rendement de 4,5% peut augmenter ou diminuer, mais c'est l'hypothèse gardée pour faire le budget depuis plusieurs années.

M. Janin ajoute que le taux d'intérêt est bas comparé aux banques. La Fondetec finance plutôt des projets qui ne passeraient pas la rampe, mais les gestionnaires vont suivre jusqu'au bout la personne financée.

M^{me} Correia explique qu'au moment de la décision, un scoring et un diagnostic sont effectués par rapport au projet. La réussite d'un dossier dépend beaucoup du porteur. La Fondetec intervient essentiellement lorsque les banques n'interviennent pas. Les banques interviennent uniquement quand c'est une entreprise existante qui a plus de 3 ans et possède 3 bilans positifs. 70% des entreprises financées par la Fondetec sont nouvelles.

Un commissaire demande si les frais de la Ville couvrent uniquement les frais de fonctionnement de la Fondetec.

M^{me} Correia explique que sur 2023, la Fondetec a reçu 2 millions de francs. Le premier million a été versé en début d'année, le deuxième million a été versé le 22 décembre et la Fondetec l'utilise pour l'activité 2024.

Un commissaire demande si l'argent de la Ville de Genève va dans l'amortissement des pertes.

M^{me} Correia répond par la négative, il s'agit d'une perte non monétaire, le décaissement se fait lors de libération du prêt, soit au moment de la décision du crédit.

Une commissaire demande ce que comprennent les frais de manifestation.

M^{me} Correia répond que les frais de manifestation comprennent toute la communication que la Fondetec effectue, notamment la participation à des clubs, comme la Fédération des entreprises romandes et la CCIG pour un montant d'environ 5000 francs par année. La Fondetec fait aussi du sponsoring, notamment pour la Semaine de l'entrepreneuriat et le réseau de femmes entrepreneures «Genuine Women». La Fondetec veut également développer sa présence dans les quartiers de la ville de Genève. Ces actions servent notamment à sensibiliser les gens à entreprendre à travers un premier contact et des conseils.

Une commissaire demande si les formations ont un effet sur la qualité des projets déposés.

M^{me} Correia répond que les formations sont plutôt une sensibilisation au développement durable, ce qui signifie apprendre aux gens à entreprendre de manière durable et locale. C'est un critère de sélection des projets.

Une commissaire demande si les critères comprennent également des critères sociaux et de durabilité.

M. Janin répond que la durabilité est un critère ajouté il y a deux ans et qui fait partie de l'évaluation.

M^{me} Correia ajoute que les autres critères sont liés au porteur, à son expérience, au projet et à son emplacement. Tout est analysé.

Un commissaire demande en quoi consistent les frais liés à la loi sur la protection des données.

M^{me} Correia répond que l'année passée, les frais étaient liés à la mise en place et cette année, ils sont liés à la formation de l'équipe.

Un commissaire demande qui forme leur équipe à la protection des données.

M^{me} Correia répond que c'est une avocate.

Un commissaire demande des précisions sur les mandats qui constituent des revenus pour la Fondetec, comme «New Start».

M^{me} Correia répond que le mandat «New Start» est le soutien à l'activité indépendante. C'est une mesure financée par l'Office cantonal de l'emploi. Des jurys doivent valider les périodes cadres lors desquelles les bénéficiaires n'ont pas besoin d'effectuer des recherches d'emploi et peuvent se consacrer au développement d'un projet. La Fondetec reçoit de l'argent pour lire les dossiers et participer à une journée pour écouter les présentations des porteurs.

Un commissaire demande si les 300 000 francs de perte en 2023 sont des fonds qui ne peuvent plus être récupérés.

M. Janin répond que la personne est codébiteur en nom propre. Si la personne retrouve une fortune, la Fondetec va lui demander de l'argent.

M^{me} Correia ajoute que la Fondetec essaie de garder le contact et de demander des justificatifs de situation financière, les fiches de salaire et les déclarations fiscales. Des poursuites ne sont pas engagées tout de suite si les personnes n'ont pas d'activité et sont insaisissables, car cela entraîne des frais.

M. Janin explique qu'un de leurs débiteurs a retrouvé un emploi et un plan de remboursement a été élaboré avec lui en fonction de ses dépenses et de son salaire.

Un commissaire demande si la hausse du taux directeur a eu une incidence sur le montant du taux fixé par la Fondetec.

M. Janin répond par la négative. Une banque pourrait proposer moins, mais avec un collatéral derrière. Il estime que le montant du taux d'intérêt est aligné avec le marché.

M^{me} Correia ajoute qu'une étude de marché a été faite pour analyser les offres existantes. A travers cette étude, elle a constaté que le taux varie en fonction du risque. Le taux de la Fondetec est de 5%.

Un commissaire demande si le fait que son taux reste fixe a une incidence économique pour la Fondetec.

M^{me} Correia répond que le conseil de fondation a décidé de garder ce taux qui est le même depuis plus de 20 ans.

Un commissaire demande si la diminution des jetons est liée au départ de M. Zogg.

M. Janin répond par la négative. Le conseil de fondation a modifié les sessions pour avoir moins de séances par année. Les jetons de présence vont continuer à diminuer dans les prochaines années.

Une commissaire demande s'il y a des rebondissements en lien avec M. Zogg.

M. Janin répond que la Fondetec n'est plus concernée par cette affaire, car c'est une affaire entre M. Zogg et le Bureau du Conseil municipal.

Un commissaire demande si les activités entrent dans le champ d'application de la loi fédérale sur les services financiers.

M^{me} Correia répond que la Fondetec n'est pas soumise à la FINMA, car elle prête son propre capital.

Un commissaire demande si la Fondetec a une activité bancaire.

M^{me} Correia répond par la négative. La Fondetec offre des prêts directs remboursables sur 5 ans.

Un commissaire demande si la Fondetec est en concurrence déloyale avec d'autres institutions sur le marché.

M^{me} Correia répond par la négative. Les entreprises bénéficiaires n'ont pas accès aux crédits bancaires. Si elles sont éligibles, la Fondetec leur dit de s'adresser aux banques.

M. Janin ajoute que les banques recommandent la Fondetec lorsqu'elles ne rentrent pas en matière.

Un commissaire demande si une étude est faite pour évaluer si le candidat est éligible au crédit bancaire.

M^{me} Correia répond par la négative. Elle explique que si la banque refuse, la Fondetec a le courrier de preuve. La Fondetec finance majoritairement des nouvelles entreprises et les banques n'entrent pas en matière pour ces dernières.

Un commissaire demande si un gain est dégagé sur le rendement de 4,5%.

M^{me} Correia répond que 4,5% est une estimation en lien avec l'établissement du budget. Le rendement varie tous les ans. Il diminue un peu actuelle-

ment, car les prêts Covid n'apportent pas d'intérêts et sont encore à hauteur de 1 160 000 francs dans les comptes de la Fondetec. En 2023, le rendement était de 4,26% et en 2022 de 4,08%.

Un commissaire constate qu'il y a une plus forte proportion de projets refusés en 2024.

M^{me} Correia répond que c'est une coïncidence et que cela va se lisser sur l'année.

Un commissaire demande si des membres du conseil d'administration sont en cours de procédure pénale, administrative ou civile.

M. Janin répond que rien n'est lié à la Fondetec.

Un commissaire aimerait avoir la confirmation qu'à frais fixes égaux, si le taux de perte moyen baisse ou n'évolue pas et que les en-cours augmentent, cela veut dire que la Fondetec effectue bien son travail. Il constate que le taux de perte tend vers zéro.

M. Janin confirme et ajoute que la Fondetec a eu des meilleurs résultats certaines années.

Un commissaire demande si les prêts Covid sont inclus dans les en-cours.

M^{me} Correia répond par l'affirmative.

Vote

La commission des finances prend acte de l'objet D-32.16 par 13 oui (4 S, 3 PLR, 1 EàG, 1 MCG, 2 Ve, 2 LC) et 1 abstention (Ve).

APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024 DE LA FONDETEC (PROJET DE RÉSOLUTION R-315)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 11 des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

approuve le budget de fonctionnement 2024 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).